



LA FINANCIERE DE L'EUROPE

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FDE PROFIL 0-100

(Part AC : FR0010909515)

FCP géré par la FINANCIERE DE L'EUROPE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de rechercher une performance nette de frais fixes de gestion supérieure à l'indicateur de référence composé de 50% EURO STOXX 50 Net Return (dividendes réinvestis) + 50% EONIA capitalisé, sur la durée de placement recommandée.

Les indices sont retenus en cours de clôture, exprimés en euro, dividendes net réinvestis pour l'EURO STOXX 50 Net Return et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA capitalisé.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le gérant construit son portefeuille selon un processus d'investissement, élaboré à partir d'une synthèse de l'analyse fondamentale des sociétés sélectionnées et de l'environnement macroéconomique politique et financier. Le processus d'investissement se fera tout d'abord selon une approche « top down » définie par le comité d'investissement de la société de gestion en fonction des analyses macro-économiques et micro-économiques, des évolutions du marché et des anticipations du gérant.

Par rapport à l'anticipation du positionnement du marché ou d'une valeur dans ces cycles, le gérant jugera de la pertinence de ses investissements.

Dans un second temps, le gérant identifiera, avec le comité d'investissement, les secteurs d'activités économiques les plus à mêmes de profiter de l'évolution boursière.

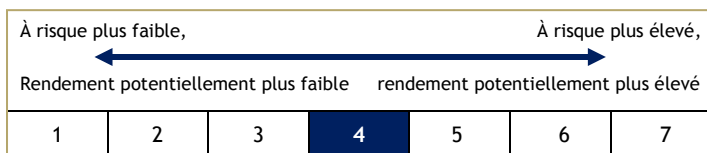
Ce processus sera ensuite complété par une approche « bottom up », c'est-à-dire une sélection de titres au cas par cas, au sein des secteurs précédemment sélectionnés, fondée sur une analyse fondamentale et technique des valeurs. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% sur les marchés d'actions, en fonction des anticipations du gérant concernant les tendances du marché actions. Cette totale flexibilité est mise en œuvre via l'utilisation de produits dérivés principalement en couverture puisque l'investissement actions sera toujours supérieur à 75% pour être éligible au PEA. Sont concernées, les actions de tous secteurs, de toutes capitalisations, majoritairement de la zone euro et à titre accessoire celles émises sur des marchés autres que la zone euro, y compris les actions émergentes, avec les restrictions suivantes :

- De 0 % à 100% sur les marchés des actions des pays de la zone euro
- De 0% à 10% aux marchés des actions hors de la zone euro, y compris de pays émergents,
- De 0% à 20% aux marchés des actions de petite capitalisation, dont 10% maximum en actions cotées sur EURONEXT GROWTH.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

- De 0% à 25%, en fonction des anticipations du gérant concernant les tendances sur les marchés de taux, en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations ou non notés, dont :

- de 0% à 25% en titres d'émetteurs de la zone euro, libellés en euro
- de 0% à 10% en titres d'émetteurs hors zone euro
- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 8.

- De 0% à 25% en obligations convertibles
- De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro ou à des marchés autres que ceux de la zone euro.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif net.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il est investi :

- en actions à 75% minimum,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0% et 25%
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture ou d'exposition dans la limite de 100% du risque action et/ou de taux.
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux.
- dépôts.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 4 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse de Paris du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés en France au sens de l'article L3133-1 du Code du travail et des jours de fermeture de Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

Cet OPCVM est classé en catégorie « 4 » en raison de son exposition aux marchés des actions, y compris de petite capitalisation et de marché émergents, et d'instruments de taux qui peuvent induire des fluctuations fortes, donc une volatilité importante de la valeur liquidative et un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- **Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

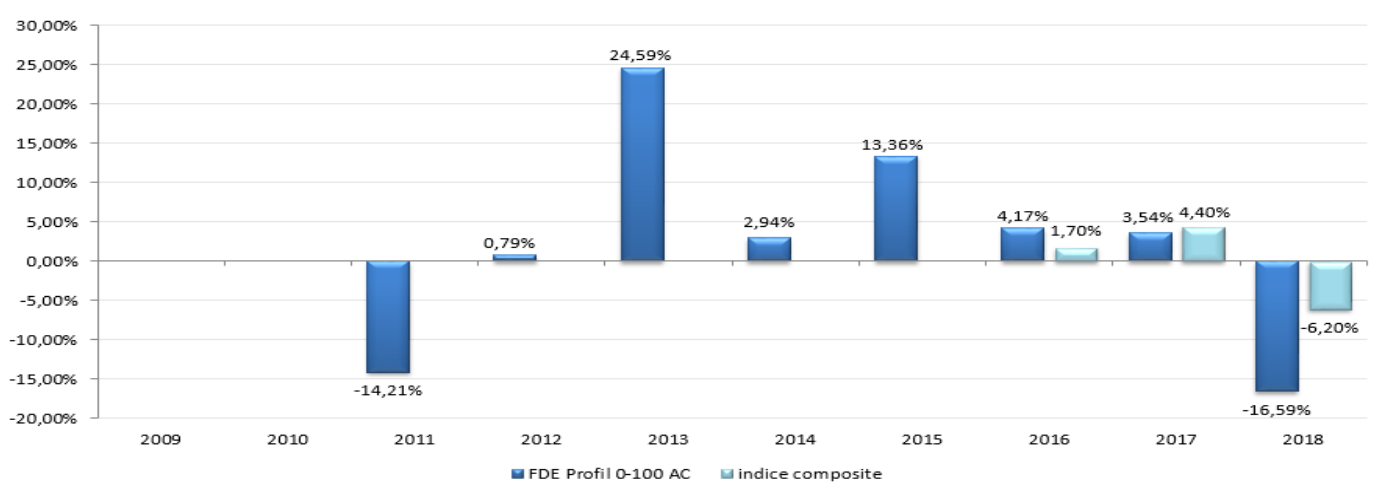
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,30% TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20 % TTC maximum de la performance nette de frais de gestion annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice de référence composé de 50% EURO STOXX 50 Net return (dividendes réinvestis) + 50% EONIA Capitalisé Montant facturé au titre du dernier exercice 0,01%TTC

* L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion www.lafinancieredeurope.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 21/07/2010

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Changement de société de gestion le 23/04/2015. L'OPCVM devient éligible au Plan d'Epargne en Actions. Les expositions globales en actions ne sont toutefois pas modifiées. Mise en place d'un indice de référence composé 50% EURO STOXX 50 Net return + 50% EONIA Capitalisé le 1/01/2016.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français, sous forme papier ou numérique dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : LA FINANCIERE DE L'EUROPE - 25 avenue Pierre 1er de Serbie - 75016 - PARIS ou sur le site www.lafinancieredeurope.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : LA FINANCIERE DE L'EUROPE.

La politique de rémunération de la société est consultable sur son site internet <http://www.lafinancieredeurope.com/>

REGIME FISCAL : Eligible au Plan d'Epargne en Actions à partir du 23/04/2015.

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de LA FINANCIERE DE L'EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
LA FINANCIERE DE L'EUROPE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/04/2019.